



REGLEMENT DU JEU-CONCOURS DE L'EXPOSITION PHOTO « Connaissez-vous votre ville ? »

ARTICLE 1- ORGANISATION ET DATES DU CONCOURS

La Mairie de Les Pieux organise, dans le cadre de la présentation de l'exposition photographique « Connaissez-vous votre ville ? » du 11 juillet au 2 septembre 2017, un jeu-concours, ouvert à tous, libre et gratuit.

Le concours se déroule sur la durée d'ouverture de l'exposition : ouverture le mardi 11 juillet 2017 à 9h et se clôturera le samedi 2 septembre à 18h, à la fermeture de l'exposition.

ARTICLE 2- THÈME

L'exposition « Connaissez-vous votre ville ? » est une exposition photographique de vingt photos d'hier et d'aujourd'hui et à objectif de faire découvrir ou redécouvrir le visage de la commune des Pieux passé et actuel.

ARTICLE 3 -CONDITIONS DE PARTICIPATION

Ce concours est gratuit et ouvert à tous à l'exclusion des membres organisateurs et de leur famille. Une seule participation par foyer est acceptée.

ARTICLE 4 : CRITÈRES DE SELECTION

Seuls les formulaires comportant 100% des bonnes réponses seront retenus pour le tirage au sort, qui se déroulera à l'issue de l'exposition.

ARTICLE 5 : PRIX

1^{er} prix : un abonnement au « club numérique » du Centre Multimédia des Pieux + un abonnement à la Médiathèque Victor Hugo des Pieux + 2 places de spectacles à l'Espace culturel des Pieux (valeur 40€)

2^e prix : un abonnement au « club numérique » du Centre Multimédia des Pieux + 2 places de spectacles à l'Espace culturel des Pieux (valeur 30€)

3^{ème} prix : un abonnement à la Médiathèque Victor Hugo des Pieux + 2 places de spectacles à l'Espace culturel des Pieux (valeur 30€)

Le prix gagné ne pourra en aucun cas être échangé contre de l'argent ou un autre prix.

ARTICLE 6 : ANNONCE DES RESULTATS

Les sélectionnés pour le tirage au sort seront informés par téléphone ou mail à l'issue de l'exposition.

ARTICLE 7 : REMISE DES PRIX

Les lots seront à retirer le jour du tirage au sort

ARTICLE 8 : COMPOSITION DU JURY

Il sera constitué de l'élue à la culture des Pieux

de la chargée de la culture aux Pieux

de la responsable de la Médiathèque Victor Hugo des Pieux

de l'animateur du Centre Multimédia des Pieux

ARTICLE 10 : EXCLUSIONS

Les responsables du concours se réservent le droit de supprimer les formulaires à caractère raciste, discriminant ou de toute autre nature réprimée par les lois en vigueur.

Le participant ne pourra pas contester la décision des organisateurs.

ARTICLE 11 : DROIT LIÉ AUX DONNEES PERSONNELLES

Les informations recueillies sur le formulaire du jeu-concours, sur papier ou en ligne, ne font l'objet d'aucun enregistrement dans un fichier papier ou informatisé.

Conformément à la loi « informatique et libertés », vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant et les faire rectifier en contactant : mairie@lespieux.fr

ARTICLE 12 : RESPONSABILITES

En cas de force majeure, la Mairie des Pieux se réserve le droit de modifier le présent règlement, de reporter ou d'annuler le concours. Sa responsabilité ne saurait être engagée du fait de ces modifications.

ARTICLE 13 : OBLIGATIONS

La participation à ce concours implique l'acceptation du présent règlement par les participants.

Son non-respect entraînera l'annulation de la participation au jeu-concours.

Toute contestation relative à l'interprétation et à l'application du présent règlement sera étudiée par les organisateurs, souverains dans leur décision, dans l'esprit qui a prévalu à la conception du concours.